

Télétravail

Ouverture de la négociation : la direction propose un texte timide, en retrait vis-à-vis des retours d'expérience très positifs des expérimentations à Grenoble, Paris, et Le Mans.

La proposition de la direction :

- **Télétravail régulier : 1 jour maxi par semaine**
 - Les salariés à temps partiel sont inéligibles
 - Le jour de télétravail doit être obligatoirement fait de son domicile (pas de co-working possible)
 - Une ancienneté de deux ans est requise pour être éligible
 - 2 mois pour valider un dossier
- **Télétravail exceptionnel : en cas de force majeure**
 - Sur simple demande (SMS Mail, Téléphone) validée par son manager
 - Les cas de force majeurs : grève des transports, fortes intempéries, pénuries de carburant, pic de pollution.

Les propositions portées par la CFDT :

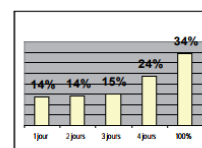
- Elargissement du nombre de jour éligible de 1 jour à 3 jours Max (la CGC est opposée à et veut limiter à 2 jours Max)
- Possibilité de fractionner le jour de de télétravail en demi-journées (La CGC s'y oppose, les autres OS sont favorables)
- Possibilité d'utiliser des espaces de Co-Working pour les salariés en télétravail (La CGC s'y oppose)
- Eligibilité au télétravail des salariés à temps partiel, en particulier pour le temps partiel sénior
- Les deux ans d'ancienneté s'entendent dans l'entreprise (CDD, intérim, etc. compris) et non dans le poste.
- Réduction du délai de validation des dossiers à 1 mois
- Pour le télétravail exceptionnel, nous voulons que la liste des cas de force majeur actés dans l'accord ne soit pas exhaustive mais puisse être étendue à l'appréciation du salarié et du manager.

Nous espérons que la direction engagera un accord permettant aux salariés d'être au centre de leurs attentes et qu'elle ne cédera pas au conservatisme La négociation n'est pas terminée, nous vous tiendrons informés des évolutions de ce dossier

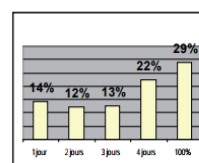
L'évolution des relations avec les collègues se détériore quand le télétravail dépasse 3 jours par semaine comme le montre l'enquête OBERGO 2011/2012 :

- 1 jour/semaine : 14% pensent que l'évolution des relations avec les collègues est défavorable.
- 2 jours/semaine : 14% pensent que l'évolution des relations avec les collègues est défavorable.
- 3 jours/semaine : 15% pensent que l'évolution des relations avec les collègues est défavorable.
- 4 jours /semaine : 24% pensent que l'évolution des relations avec les collègues est défavorable.
- 100% du temps : 34% pensent que l'évolution des relations avec les collègues est défavorable.

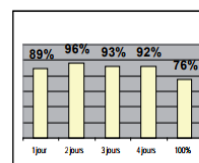
Forte influence du nombre de jours de télétravail par semaine sur l'évolution...



...des relations avec les collègues
% d'opinions négatives



... des relations avec les managers
% d'opinions négatives



... de la qualité de vie
% d'opinions positives